

# BUREAU DE TERRITOIRE

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Du 15 mars 2017

Le Bureau de territoire, légalement convoqué le 09 mars 2017, s'est réuni en salle du Bureau à l'Hôtel de territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Gérard COSME.

La séance est ouverte à 10h05.

Etaient présents :

Gérard COSME (jusqu'à 11h30), Nathalie BERLU, Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 10h45), Christian LAGRANGE, Marie-Rose HARENGER, Danièle SENEZ (jusqu'à 11h35), Christian BARTHOLME, Sylvie BADOUX, Mireille ALPHONSE (à partir de 10h35), François BIRBES, Martine LEGRAND, Claude ERMOGENI, Bruno MARIELLE, Gilles ROBEL.

Formant la majorité des membres en exercice,

Présents au titre de Maires membres du Conseil de territoire :

Daniel GUIRAUD, Stéphane DE PAOLI, Sylvine THOMASSIN (jusqu'à 11h40), Tony DI MARTINO (jusqu'à 11h28).

Etaient absents excusés:

Gérard COSME (à partir de 11h30), Jean-Charles NEGRE (à partir de 10h45), Karamoko SISSOKO, Faysa BOUTERFASS, Ali ZAHI, Philippe GUGLIELMI, Danièle SENEZ (à partir de 11h35), Mireille ALPHONSE (jusqu'à 10h35), Dref MENDACI, Djeneba KEITA, Patrick SOLLIER, Jacques CHAMPION, Alain PERIES, Bertrand KERN, Patrice BESSAC, Laurent RIVOIRE, Sylvine THOMASSIN (à partir de 11h40), Tony DI MARTINO (à partir de 11h28), Corinne VALLS.

Secrétaire de séance :

Sylvie BADOUX

**BT2017-03-15-1**

**Objet : Attribution des subventions 2017 (- 23 000€) dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets d'Est Ensemble et approbation des conventions de financement afférentes**

**LE BUREAU DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**VU** l'article 5.3 des statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble qui lui reconnaissait une compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie au 31 décembre 2015 en particulier pour les actions liées à la réduction et la valorisation des déchets ;

**VU** la délibération du conseil de Territoire n°2016-01-07-06 du 07 janvier 2016 portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000 euros dans la limite des crédits ouverts au budget et approbation des conventions afférentes ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2011-05-31-03 du 31 mai 2011 approuvant le contrat de partenariat entre la Communauté d'agglomération Est Ensemble et l'ADEME, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2015-06-02-07 du 02 juin 2015 approuvant le principe d'un appel à projets pour la 5<sup>ème</sup> année du PLPD ;

**CONSIDERANT** l'intérêt que revêt l'appel à projets pour mobiliser les habitants dans une dynamique locale ;

**CONSIDERANT** les candidatures soumises dans le cadre de l'appel à projets et l'intérêt de leur projet pour la mise en œuvre des actions du PLPD ;

**CONSIDERANT** les termes des conventions d'objectifs ci-annexées ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

**APPROUVE** l'octroi des subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessous, sur la base des projets qui y sont décrits.

**APPROUVE** les conventions de financement jointes en annexe.

**AUTORISE** M. le Président à signer les conventions de financement afférentes ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2017, Fonction 812/Nature 6574/Code opération 0161205002/Chapitre 65

Association	Montant 2017	Thématique	Projet
Activille (compostage en pied d'immeuble et établissement)	20 264,00 €	Compostage	Mise en place de 12 sites de compostage en 2017
Les Ateliers de la Nature – Projet 1 (Ateliers jardinage)	3 448,00 €	Compostage	Mise en place de 4 ateliers sur le jardinage responsable en 2017
Les Ateliers de la Nature – Projet 2 (Animation compostage partagé des Jardin des Couleurs)	3 050,00 €	Compostage	Animation autour du site de compostage partagé des Jardins des Couleurs avec notamment l'organisation des permanences et d'une journée festive en 2017
A table citoyens	7 323,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso grand public	8 Ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire en 2017: méthodes de conservation des fruits et légumes à destination du grand public, préparation d'assiette végétarienne équilibrée et abordable à destination du public des quartiers défavorisés et organisation d'une « Disco Kids » à destination du jeune public
PPV 93 (Bar à eau et fabrication des produits naturels)	8 885,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso grand public	4 animations sur l'éco consommation en 2017: 3 animations sur un marché et une animation dans une structure sociale, dans chaque ville du territoire.
Cie Corossol – Projet 1 (Odyssée Verte)	6120,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso jeune public	3 représentations du spectacle "L'Odyssée verte" en 2017
Cie Corossol – Projet 2 (Le grand Jeu du Quiz)	4380,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso grand public	2 représentations du spectacle « Le Grand Jeu du Quiz » en 2017: Spectacle participatif pour la prévention des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire
Les fourmis vertes	8000,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso grand public	10 animations en 2017 sur l'éco-consommation / gaspillage alimentaire / réduction des Ordures Ménagères

Association	Montant 2017	Thématique	Projet
e-Graine	8462,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso grand public	4 jours d'exposition vivante itinérante sur le thème de la consommation responsable en 2017
Les Petits Débrouillards (La Science Tour Food)	12 000,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso grand public	9 itinérances en 2017 avec le camion "Science Tour" qui a pour but de sensibiliser les habitants sur le gaspillage alimentaire
Tous pour l'art, l'art pour tous – Projet 1 (Bienvenue dans ma poubelle)	5 800,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso jeune public	4 spectacles en 2017 sur la découverte de tous les gestes de la prévention des déchets
Tous pour l'art, l'art pour tous – Projet 2 (Jeu « Stop Déchets »)	3500,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso jeune public	10 jeux de découverte des gestes en 2017 pour réduire la production de déchets ménagers
Tous pour l'art, l'art pour tous – Projet 3 (Spectacle « Stop gaspi »)	5 800,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso jeune public	4 spectacles participatifs sur les gestes du quotidien en 2017, pour moins jeter d'aliments à la poubelle
Tous pour l'art, l'art pour tous – Projet 4 (Spectacle « Poubelle or not poubelle » That is the question)	4 000,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso grand public	4 jeux de type Quizz en 2017 pour adolescents et familles pour découvrir tous les gestes pour moins produire de déchets ménagers.
Etosha	7 500,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso jeune public	3 spectacles en 2017: 2 représentations du spectacle « La Clef des champs » et 1 représentation du spectacle « Néo, le dernier espoir de Gaia ».
Tic Tac Théâtre	2 000,00 €	Gaspillage alimentaire/éco conso jeune public	2 représentations du spectacle « Le caddie sucré » en 2017 avec marionnettes et chansons sur le thème de la consommation et de la réduction des déchets

Association	Montant 2017	Thématique	Projet
La Requincaillerie	6 920,00 €	Réemploi	5 animations en 2017 autour du Recycl'Appart', décor figurant l'intérieur d'un logement équipé en matériaux de récupération + ateliers de bricolage
APEDEC	17 500,00 €	Réemploi	4 événements en 2017 autour de l'éco-design et de la récupération des déchets
Up cyclcy	11 960,00 €	Réemploi	4 événements en 2017 collaboratifs et participatifs pour créer des installations pour le végétal et du mobilier d'usage en détournant des déchets
Collectif 39	1 750,00 €	Réemploi	12 ateliers en 2017 de menuiserie et de réparation (vélos et autres), de bricolage et de couture
<b>TOTAL</b>	<b>148 662 €</b>		

**BT2017-03-15-2**

**Objet: Approbation de l'attribution du marché subséquent n°17.MS.MG.015 relatif aux prestations de gestion de flotte de véhicules industriels et d'engins spéciaux.**

**LE BUREAU DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié, et notamment ses articles 9, 76 et 77 ;

**VU** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**VU** la délibération n°2016-01-07-06 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 portant délégation de compétence au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, à l'exception de ceux pour lesquels délégation est donnée au Président ;

**VU** la délibération n°2016-01-07-05 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 (R.D. du 8 janvier 2016) portant délégation de compétence au Président ;

**VU** la délibération 2010-11-30-04 du 30 novembre 2010 portant autorisation de recourir à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition de fournitures et services ;

**VU** l'accord-cadre conclu par l'UGAP avec la Société de Distribution de Produits pour Véhicules (SDPV) pour la gestion de flotte de véhicules industriels et d'engins spéciaux ;

**VU** la convention conclue entre Est Ensemble et l'UGAP pour adhérer à l'accord-cadre relatif à la gestion de flotte de véhicules industriels et d'engins spéciaux ;

**CONSIDERANT** que l'accord-cadre relatif à la gestion de flotte de véhicules industriels et d'engins spéciaux, conclu par l'UGAP, comprend la gestion administrative et l'entretien du parc automobile poids lourds conforme aux besoins d'Est Ensemble ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de conclure un marché subséquent à l'accord-cadre pour bénéficier des prestations relatives à la gestion de flotte de véhicules industriels et d'engins spéciaux ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

**APPROUVE** la signature du marché subséquent n°17.MS.MG.015 relatif aux prestations de gestion de flotte de véhicules industriels et d'engins spéciaux, avec l'opérateur économique suivant : Société de Distribution de Produits pour Véhicules (SDPV), pour un montant compris entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : Sans minimum
- Seuil maximum : Sans maximum

**DIT** que ce marché est conclu pour une durée ferme de 46 mois à compter du 13 février 2017 mais qu'il ne prendra effet qu'à compter de sa notification.

**AUTORISE** le Président à signer et exécuter ledit marché subséquent.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2017, et suivantes.

**BT2017-03-15-3**

**Objet: Approbation de l'attribution du marché n°16.AO.HA.048 relatif à l'étude pré-opérationnelle habitat privé dégradé et structure parcellaire sur le secteur des 7 Arpents (Pantin / Pré Saint-Gervais).**

**LE BUREAU DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et L. 5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés Publics et notamment ses articles 25-I et 67 et 68, et 78 ;

**VU** les articles 4.3 et 4.4 des statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble qui lui reconnaissait au 31 décembre 2015 une compétence en matière d'équilibre social de l'habitat et en matière de politique de la ville ;

**VU** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**VU** la délibération n°2016-01-07-06 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 portant délégation de compétence au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, à l'exception de ceux pour lesquels délégation est donnée au Président ;

**VU** la délibération n°2016-01-07-05 du Conseil de territoire du 7 janvier 2016 (R.D. du 8 janvier 2016) portant délégation de compétence au Président ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence publié au B.O.A.M.P. le 5 novembre 2016 et au J.O.U.E. le 5 novembre 2016 ;

**VU** le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offres en date du 20 février 2017 ;

**CONSIDERANT** qu'Est Ensemble a lancé un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commande conclu à prix unitaires sans montant minimum, ni montant maximum, sur la durée totale de l'accord-cadre, et avec un opérateur économique ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de conclure un marché pour l'étude pré-opérationnelle habitat privé dégradé et structure parcellaire sur le secteur des 7 Arpents (Pantin / Pré Saint-Gervais) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

**APPROUVE** la signature du marché n°16.Ao.HA.048 relatif à l'étude pré-opérationnelle habitat privé dégradé et structure parcellaire sur le secteur des 7 Arpents (Pantin / Pré Saint-Gervais), avec le **Groupeement SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE (mandataire) / GRAND PARIS AMENAGEMENT (cotraitant) (75008 PARIS)**, conclu pour un montant compris, sur la durée totale de l'accord cadre, entre les seuils suivants :

Seuil minimum : sans minimum

Seuil maximum : sans maximum

**DIT** que cet accord-cadre prend effet à compter de sa notification pour une durée ferme de 24 mois.

**AUTORISE** le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2017, et suivantes.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits en AE/CP, au budget principal 2017, Chapitre 011 / Nature 2031 / Code opération 9021501033.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance à 12h01, et ont signé les membres présents :